

Désignation de l'entreprise			Holding ALEP			42 Rue Billaudel			Néant		
Adresse de l'entreprise			33800 BORDEAUX			Durée de l'exercice en nombre de mois *			15		
SIRET			95368460200001			Durée de l'exercice précédent *					
						Exercice N clos le			30092024		
						Exercice N-1 clos le					
ACTIF			Brut			Amortissements-Provisions			Net		
			1			2			3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010		012	Comptes approuvés, pour copie certifiée conforme par le Gérant					
			014		016						
	Immobilitisations corporelles*		028		030	DocuSigned by: Anthony CREUT 9C95A1207083429					
	Immobilitisations financières* (1)		040	900 297	042		900 297				
	Total I (5)		044	900 297	048		900 297				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070						
			072	1 007	074		1 007				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		086						
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	1 007	098		1 007				
	Total général (I + II)		110	901 304	112		901 304				
PASSIF					Exercice N			Exercice N-1			
					NET			NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		900 297					
	Ecart de réévaluation			124							
	Réserve légale			126							
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132							
	Report à nouveau			134							
	Résultat de l'exercice			136		(5 055)					
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142		895 242					
Provisions pour risques et charges			154								
Total II			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)			172							
	Comptes courants d'associés			173		6 062					
	Autres dettes			175							
	Produits constatés d'avance			174							
Total III			176		6 062						
Total général (I + II + III)					180		901 304				
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	900 297		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise: Holding ALEP										Néant		*
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 30092024					Exercice N-1 clos le							
										1					2							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209		210									
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }										215		214									
											217		218									
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222									
	Production immobilisée *												224									
	Subventions d'exploitation reçues												226									
	Autres produits												230									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234									
	Variation de stock (marchandises) *												236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*												240									
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)												242	5 055								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243		244									
	Rémunérations du personnel *												250									
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)												252									
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)										255		254									
	Dotations aux provisions												256									
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }										259		262									
											260											
	Total des charges d'exploitation (II)												264	5 055								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	(5 055)									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)												280									
	Produits exceptionnels (IV)												290									
	Charges financières (V)												294									
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }										347		300									
											348											
	Impôts sur les bénéfices * (VII)												306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)												310	(5 055)									
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318									
	Provisions non déductibles*												322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)												324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247		330									
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*										248											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))										249		251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997									
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)										986		989		138							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)										981		991		992							
	ZFA NG (44 quaterdecies)										345		344		993							
	Zone franche urbaine (44 octies A)										987		127									
	Créance due au report en arrière du déficit										346		655		641							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)										643		645		647							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)																					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)										648		649		990							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)																					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)																					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	5 055							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)												356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	5 055							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : Holding ALEP										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
		Immobilisations financières		480		482	900 297	484		486	900 297										
		TOTAL		490		492	900 297	494		496	900 297										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
		TOTAL		570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5												
		6	7		8		9		10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Holding ALEP**

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
780	

II

DÉFICITS REPORTABLES

IV

DIVERS

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : Holding ALEP			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 20062023		et clos le : 30092024		Durée en nombre de mois 15
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1		106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2		144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	5 055		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3		152	5 055	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 (5 055)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD